

Réunion du 28 juin 1996

(20 heures 30) Fin 1996

Convocations adressées le 20 juin 1996

Étaient présents: M^{mes} Tomelin, Serault, Belliot, Fortin, Languier, Borel, Landeau, Lestrat, Lemaitre, Thomas, Normand, Loujel, Mme Breuer

Absent excusé: M^r Guin qui a donné pouvoir à M^r Pascal Borel.
M^r Pierre Fournier (non excusé)

1/ Vente du chemin rural de la Patouère

Le chemin rural traversant la propriété de M^r Eric BELLIOU, au lieu dit "La Patouère" lui sera rendu au prix de 9,50 le mètre carré.

M^r le Maire est autorisé à signer les pièces chez M^e LECOTTE, notaire à Carranges.

Il est précisé que M^r Lucien Belliot, Conseiller Municipal et père de M^r Eric Belliot a quitté la salle du conseil lors du débat et n'a donc pas pris part au vote.

2/ OBJET/ LOCATION TEMPORAIRE LOGEMENT ECOLE PUBLIQUE

Le logement de l'Ecole Publique sera loué à compter du 1er Septembre 1996 et jusqu'au 1er Juillet 1997 (au plus tard) à M^r Pascal CORREYEUR. Le loyer mensuel, payable à terme échu est fixé à 2.000,00 francs (charges non comprises)

M^r le Maire est autorisé à signer un contrat de location temporaire avec M^r Pascal CORREYEUR.

3/ OBJET/DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS - TAXE FONCIERE PROPRIETE NON-BATIES

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décident de voter un dégrèvement à 50% des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Ce dégrèvement est voté pour une durée de 3 ans.

OBJET/RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER
LIGNIERES-ORGÈRES PERIMÈTRE D'ORGÈRES.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Désignent les membres suivants pour siéger à la commission
communale d'aménagement foncier de Lignières-Orgères,
Périmètre d'Orgères.

Membres titulaires:
Mr Jean TRETON - La Lambertière - 53 140 LIGNIERES-ORGÈRES
Mr Henri LEMAITRE - La Boulandière - 53 140 LIGNIERES-ORGÈRES
Mr Maurice GUILLOUARD - Le Gassel - 53 140 LIGNIERES-ORGÈRES

Membres suppléants:
Mr Michel THEBAULT - La Gallière - 53 140 LIGNIERES-ORGÈRES
Mr Maurice LEMAITRE - Beauvais - 53 140 LIGNIERES-ORGÈRES

OBJET / AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER U
ELEVAGE AVICOLE DE MR ROLAND LEDONNE

Mr le Maire informe les membres du Conseil que Mr Roland LEDONNE,
domicilié à LA PALLU, a déposé en Préfecture une demande
d'autorisation d'exploiter un élevage avicole comprenant 22 500
animaux équivalents à ST PATRICE DU DESERT et de 27 000 animaux
équivalents à LA PALLU.

L'épandage des fientes étant envisagé en partie sur le territoire de
la commune il appartient au Conseil d'émettre un avis.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, et à l'unanimité donnent
un avis défavorable à cette demande.

Les principales raisons invoquées sont :

- Cette ferme possède déjà 3 élevages hors-sol (Bovins à l'engraissement/Vaches laitières/Dindes de chair)
- Les puits aux alentours sont déjà pollués (4 puits/7 supérieurs au taux de nitrates souhaitable)
- Il ne faut pas recréer dans le canton de Couptrain, l'irréversible pollution présente aujourd'hui en Bretagne.
- Risques accentués de pollution des eaux (épandages)
- futur existence de la retenue d'eau potable de St Calais Du Désert
- Elevage trop intensif (21 poulets au m² ou 7,5 dindes au m²) cela jouera sur la qualité alimentaire pour l'homme.

OBJET/CONSTRUCTION DE 3 MAISONS INDIVIDUELLES - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Désignent le Bureau d'Etudes d'Andaines BENOIST-DUGRAIS,
comme Maître d'Œuvre pour la construction de 3 Pavillons au
lotissement des Pommiers, dans les lots n°3 & 4.

Le bureau d'Etudes d'Andaines est chargé de procéder à un
appel d'offres.

Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces
nécessaires.



OBJET/LOCATION D'UN VEHICULE AVEC CHAUFFEUR - SERVICE DES POMPES FUNEBRES

M. le Maire rappelle que le corbillard utilisé par la commune pour les inhumations n'est plus aux normes et que par conséquent nous ne l'utilisons plus.

M. le Maire informe donc les membres du Conseil Municipal, que l'établissement Méloca de PRE-ET-PAIL propose à la Commune de LIGNIERES-ORGERIS un véhicule corbillard avec chauffeur, pour pourvoir aux funérailles des personnes décédées, au prix de 850,00 francs par inhumation.

OBJET/TARIF POUR FRAIS D'INHUMATION DEMANDES AUX FAMILLES

Les membres du Conseil Municipal, Compte tenu du coût de la location d'un corbillard avec chauffeur, et des Porteurs au Service des Pompes Funèbres fixent le tarif qui sera demandé aux familles pour une inhumation à 1.300,00 francs. Ce tarif est applicable à compter du 01 Avril 1996.

OBJET: ACHAT TERRAIN CATOIS

Les membres du Conseil Municipal se proposent d'acheter le terrain CATOIS au prix de 85.000,00 soit sur une base de 14.556,00 francs l'hectare (Section I n° 95 de Sha 83a 95 ca).

OBJET: Paratourisme EGLISE DE LIGNIERES

M. le Maire a présenté aux membres du conseil 1 devis présenté par la Ste Indèle pour la mise aux normes du paratourisme de l'Eglise. Un conseil sera adressé à notre amonieur avant de prendre 1 décision.

A l'issue de la réunion, M. Christian Serault, Premier Adjoint au Maire, a informé M. le Maire et les membres du conseil qu'il présentait simultanément sa démission d'Adjoint et de conseiller à M. le Maire.

Handwritten signatures and notes. A red note says "à signer par le Maire".